

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 16/05/2022

20/05/2022

Présent pour la direction : Mr. Maurice

Présents pour les élus : Mmes Benoît via teams, Boulanger, Sissung
Mrs Bail, Benoît, Falchier, Hamelle, Le Gall, Le Luyer, Mell

Collaborateurs :Mme Berthonnaud

Début de réunion le lundi 16 à 14h00 jusqu'à 17h30 pour une reprise le mardi 17 à 15h00 jusqu'à 16h40

Questions	Réponses	Suivi	Délai
1. Validation procès-verbal CSE ordinaire du 25.04.2022	Une remarque est faite au point N°9 concernant le montant des HSE qui n'était pas dans le provisoire, le procès-verbal du CSE ordinaire du 25.04.2022 est validé.		
2. Finalisation du plan de formation	<p>Madame Berthonnaud transmet le projet plan de formation 2022/2023 et précise que le budget présenté peut évoluer. La direction se réserve une enveloppe pour les imprévus car ils n'ont pas tous les tarifs définitifs. Madame Berthonnaud dit que plusieurs points sont à peaufiner.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'une partie de la formation du nouveau combiné passe par une convention formation à l'OPCA, celle-ci est intégrée dans l'achat de la mise en place du nouveau combiné.</p> <p>Madame Benoît demande si une déclaration sera faite à l'OPCA.</p> <p>Madame Berthonnaud répond oui.</p> <p>Le secrétaire trouve que le démarrage des CQPI pour le Pré Print prévu en septembre est à son avis tardif.</p> <p>Madame Benoît demande si personne de la production n'est intéressé pour faire la formation sur « communication outils digitaux » prévue pour les administratif.</p>		

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 16/05/2022

20/05/2022

	<p>Madame Berthonnaud dit qu'à sa connaissance il n'y a personne, mais fera une note avant la date de formation pour les personnes intéressées. Elle précise que pour l'élaboration du budget, elle a pris une formation à 900€ par jour.</p> <p>Madame Benoît demande si parmi les salariés certains prenaient sur leur compte CPF (compte personnel de formation) ou pas.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'elle n'a pas encore communiqué auprès des salariés sur la possibilité de financer une partie de leur formation.</p> <p>Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain CSE ordinaire de juillet pour faire le point.</p>	Service RH	CSE de juillet
3. Description de postes sont-elles à jour ? (CSE du 25.01.2022) (CSE du 21.02.2022) suite	<p>Madame Berthonnaud répond qu'elles sont à jour et que les salariés peuvent les demander à leur chef de service.</p> <p>Madame Boulanger demande quelle est la procédure si toutefois il y avait des remarques à faire sur la description de poste.</p> <p>Madame Berthonnaud dit que le salarié formule ses remarques et en discute avec son manager.</p> <p>Le secrétaire dit que ce point a été abordé plusieurs fois en CSE, les managers doivent finaliser les descriptions de poste qui n'étaient pas encore complètes avec le salarié afin qu'elles soient validées. Il précise qu'il faut qu'elles soient terminées pour continuer les parcours métiers des services tertiaires.</p>		A suivre
4. Intervention pour rétablir la ligne téléphonique au local des délégués syndicaux et au local CSE et déménagement du local	<p>Monsieur Maurice nous informe qu'il existe trois lignes directes pour le local des délégués syndicaux. Il demande aux DS de se rapprocher de monsieur Nigen pour décider sur quel poste il faut attribuer la ligne pour effectuer le transfert avant fin mai 2022.</p> <p>Le secrétaire dit avoir relancé deux fois monsieur Nigen (le 21 avril et le 5 mai) afin de savoir où en était l'intervention pour les deux locaux.</p> <p>Pour le local CSE : monsieur Maurice dit que l'entreprise Kervéadou va tirer un câble pour réalimenter le local CSE en septembre. D'ici là, un mobile sera affecté au CSE en attendant que la ligne soit rétablie.</p> <p>Monsieur Maurice dit quand les travaux du contrôle d'accès au site seront faits, la fibre sera installée au local CSE.</p>	Mr Nigen Kervéadou	Fin mai septembre

**PROCES VERBAL REUNION CSE
ORDINAIRE DU
16/05/2022**

20/05/2022

5. Date à fixer pour parcours métiers	La date du 17 juin est retenue pour les parcours métiers.		17 juin 2022
6. Affichage à actualiser (CSE du 25.01.2022) P21	<p>Madame Berthonnaud dit qu'elle a mis à jour les congés alloués pour les deuils, la prime d'ancienneté et la revalorisation de la prime transport. Le secrétaire demande si le salaire moyen des cadres a été affiché. Madame Berthonnaud répond non.</p> <p>Madame Benoît explique que la population des salariés se rajeunit et par conséquent ces salariés ont toujours leurs grands-parents , elle demande la possibilité d'accorder un jour de congé pour le décès d'un grand-parent.</p> <p>La direction prend note de la demande et donnera une réponse au CSE ordinaire de juillet.</p>	Direction	CSE juillet
7. Date de démarrage pour la nouvelle session CQPI et nombre par secteur d'activité	<p>Madame Berthonnaud dit que les CQPI pour le service Pré Print commenceront en septembre, cela concerne 4 personnes. Pour la production, la session débutera en novembre ou décembre, cela concernera 6 à 8 personnes. Monsieur Le Gall dit qu'il est regrettable qu'il n'y ait plus personne pour commencer à former et transmettre les compétences. Le constat s'est avéré plusieurs fois.</p> <p>Suite à l'abandon d'un candidat du service Pré Print, le secrétaire demande , si la direction va revenir sur les demandes des salariés de la production pour intégrer le service.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'elle a fait deux entretiens de salariés de production et qu'elle leur fera un retour. Elle dit qu'elle fera le point sur les compétences avec le manager du service.</p> <p>Monsieur Le Gall réitère sa demande de prévoir le remplacement des deux départs en retraite de la MO en 2023.</p> <p>Le secrétaire demande si le nombre de tuteurs est suffisant pour subvenir à la formation des CQPI.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'il y a les compétences pour assurer la formation des CQPI.</p> <p>Ce point sera remis à l'ordre du jour CSE de juillet.</p>	CQPI FOT CQPI PROD	Septembre Novem/décem CSE juillet
8. Date à fixer pour la commission de suivi de la participation et diffusion des documents relatifs à cette réunion	<p>La date du 15 juin à 14h00 est retenue pour la commission de suivi de la participation aux bénéfices.</p> <p>La commission est composée de : monsieur Maurice, madame Berthonnaud, madame Benoît, madame Boulanger, madame Sissung et de monsieur Bail.</p> <p>Le secrétaire demande que les documents relatifs à cette réunion soient transmis aux membres de la commission.</p> <p>Madame Benoit demandent le total des heures travaillées de l'année. Madame Berthonnaud liste les éléments à transmettre :le détail pour les chauffeurs, les entrées et sorties, les arrêts-maladies y compris les arrêts pour Covid, les mi-temps, les télétravailleurs.euses, le détail des heures personnelles à chaque membre de la commission etc.</p> <p>Le secrétaire demande que ses heures lui soient transmises, monsieur Le Luyer et Hamelle font également la demande.</p>	Commission Service RH	15 juin Non précisé

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 16/05/2022

20/05/2022

9. Information sur les points pénibilité : acquisition et droit

Madame Sissung dit que plusieurs personnes demandent comment sont acquis les points pénibilités et des droits dont ils disposent.

Madame Berthonnaud fait lecture des facteurs d'expositions qui sont pris en compte pour acquérir des points de pénibilité. Pour notre activité, ce sont : le travail en équipes successives alternantes = 50 nuits par an, le travail de nuit = 120 heures de nuit par an qui peut concerner certains salariés. Elle dit que l'exposition à un facteur de risque équivaut à 4 points de pénibilité par an et plusieurs facteurs d'expositions donnent droit à 8 points par an. Ces points peuvent servir pour plusieurs choses à savoir :

- de la formation
- de bénéficier d'un temps partiel sans perte de salaire ou à valider des trimestres de majoration de durée d'assurance vieillesse pour partir plutôt à la retraite

Pour information :

- 10 points de pénibilité = 1 trimestre de validé
- 10 points de pénibilité permettent de travailler à mi-temps pendant 3 mois avant le départ à la retraite
- 1 point de pénibilité finance 375 € de formation
- à partir de 55 ans les points de pénibilité peuvent être converti à raison d'un trimestre pour 10 points dans la limite de 8 trimestres

Elle dit que les 20 premiers points sont attribués à la formation.

Le secrétaire demande de faire un affichage pour expliquer aux salarié.es les grandes lignes.

Madame Berthonnaud dit qu'un affichage sera fait la semaine 22 au plus tard.

Madame Benoît demande d'avoir l'affichage pour le mettre sur le site du CSE.

Service RH Semaine 22

10. Rappel par affichage des dispositions pour les donneurs de sang

Madame Sissung fait savoir que les derniers prélèvements de sang s'arrêtent à 12h55, elle demande que les fonctionnaires du matin puissent partir au-delà du ¼ autorisé afin de respecter les horaires de prélèvements. Monsieur Maurice dit en avoir discuté avec l'infirmière pour essayer de trouver un créneau horaires.

Madame Berthonnaud dit que l'infirmière a été contactée par l'amicale des donneurs de sang pour réserver un créneau horaire spécifique pour DS SMITH. L'infirmière fera une communication pour recenser toutes les personnes qui seraient intéressées à s'inscrire.

Monsieur Le Gall demande si la direction n'est pas opposée.

La direction n'est pas opposée de libérer les donneurs de sang.

A suivre

11. Bilan logement (1% patronal) présentation

Une présentation est faite par madame Roussel sur l'action logement, vous avez un projet logement, vous pouvez aller sur le site 'actionlogement.fr' ou téléphoner pour l'agence de Brest au 02.90.82.30.94 ou 02.56.10.70.20, pour l'agence de Quimper au 02.56.10.70.21. (information sur le site du CSE)

**PROCES VERBAL REUNION CSE
ORDINAIRE DU
16/05/2022**

20/05/2022

12. Remorque extérieure à Ds smith "en garage mort " plus de 48h sur le parking de la société, que faire ?

Le secrétaire dit que les remorques extérieures qui sont en « garage mort » sur notre site, réduit les places de stationnement pour les salariés.
 Monsieur Hamelle dit qu'ils ont tendance à rester même si les remorques ne sont pas chargées dans les 24 heures.
 Monsieur Maurice dit « suite à des échanges avec la CFTA », il a été décidé qu'il n'y aurait que le nombre de remorques par tour + un débord. Il précise qu'ils n'ont plus le droit de stocker des remorques avec autres choses que des produits destinés à notre activité. Pour la société ROSKO, la direction dit qu'elle est en attente d'une réponse pour les mêmes raisons que CFTA.
 Le secrétaire demande si le stationnement des tracteurs devant la qualité (qui supprime plusieurs places de parking), est pérenne.
 Monsieur Maurice répond qu'ils ne sont pas destinés à rester là, mais compte tenu des risques de vols de carburant, par précautions ils restent là.

A suivre

13. Chariot élévateur (mulet) : pourquoi n'y a-t-il pas deux chariots mullets ? (CSE du 25.04.2022) suite

Monsieur Maurice précise que toute la gestion des chariots est assurée par monsieur Rolland. Il dit que le mullet (diesel) affecté à la presse à balles, va être remplacé avant la fin de l'année par un chariot électrique. Par voie de conséquence, il ne devrait plus y avoir de problème d'allocation de chariot y compris lors des formations. Le chariot CLARK sera également remplacé. L'autre chariot (diesel) qui sert à transporter les balles de déchets et les balles de mandrins, sera remplacé par un chariot électrique.

A suivre

14. Réfléchir à une nouvelle organisation du travail au déchargeement des bobines

Monsieur Le Gall dit que l'organisation actuelle n'est plus appropriée. On constate qu'avec Transporéon, les créneaux horaires ne sont pas respectés. On constate également que les panneaux réclamés depuis plusieurs mois ne sont pas encore en place.
 Monsieur Maurice dit qu'il n'y a rien de commandé.
 Monsieur Le Gall s'étonne car on lui a dit que c'était commandé.
 Monsieur Le Gall propose :

- rester sur les mêmes horaires pour le matin (6h00 / 13h00)
- pour les horaires de l'après-midi ou de journée, démarrer à 9h00 ou 10h00 pour une fin à 17h00 ou 18h00

 Ce système permettrait de gagner du temps pour la saisie, d'expliquer le protocole sécurité aux chauffeurs étrangers, et de renforcer le cariste du matin pour le déchargement.
 La direction ne répond pas aujourd'hui, elle doit consulter : la supply-chain, le service de production, la direction technique, le service RH et apportera une réponse au prochain CSE ordinaire. Monsieur Maurice précise que si la proposition est validée, elle sera appliquée immédiatement.

Direction

CSE 18 juillet

**PROCES VERBAL REUNION CSE
ORDINAIRE DU
16/05/2022**

20/05/2022

15. Demande de modification des horaires pour les joueurs participants au tournoi de foot (20 mai)	<p>Madame Boulanger dit qu'une équipe est constituée pour le tournoi de foot du 20 mai. Elle demande s'il est possible de faciliter le départ des deux personnes concernées qui sont de l'après-midi. Monsieur Maurice dit que sur le principe, il n'y a pas de problème, il dit que c'est monsieur Morvannou qui prendra la décision pour libérer les deux personnes concernées.</p>			A suivre
16. Le remplacement des futurs retraités est-il prévu ?	<p>Monsieur Le Gall dit que les salariés s'inquiètent pour le remplacement des personnes qui partent en retraite, il faut anticiper leur départ. Monsieur Maurice dit « par principe un départ à la retraite génère systématiquement un recrutement ». Il dit « d'autres départs à la retraite génèrent des réflexions d'organisations et généreront un recrutement mais pas forcément au poste, avec des périmètres et fonctions qui peuvent être différentes. Il dit « voire même la préparation de la mise en place de démarche à venir par le groupe ». Le secrétaire demande si monsieur Maurice pense à un poste en particulier. Monsieur Maurice répond oui, pour lequel il reviendra vers le CSE car il y aura une modification de l'organisation du travail.</p>		Direction	A suivre
17. Y aura-t-il de la participation cette année ?	<p>Monsieur Maurice dit qu'il y aura de la participation, le montant pour l'instant n'est pas encore connu, il est en cours de validation avec les commissaires aux comptes. Madame Berthonnaud fera une simulation de la participation aux bénéfices lors de la réunion 'commission de suivi'. Madame Benoît demande de faire la différence avec les capitaux propres revus (nouvel accord) par rapport à l'ancien système qui gardait les capitaux propre de l'année Madame Berthonnaud répond oui.</p>		Service RH	15 juin
18. Où en sommes-nous avec le litige URSAFF ?	<p>Madame Berthonnaud dit qu'ils ont gagné en appel mais l'URSAFF a saisi la Cour de cassation. Elle informe le CSE qu'un contrôle URSAFF a lieu les 9 et 10 juin. La trésorière informe qu'elle sera absente à cette date si toutefois le CSE doit être contrôlé.</p>		URSAFF	9 juin A suivre

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 16/05/2022

20/05/2022

19. Point sur les entretiens professionnels	<p>Le secrétaire demande où en sommes-nous sur les entretiens professionnels. Madame Berthonnaud dit qu'il y a eu en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 / 2 entretiens professionnels - 2021 / 76 entretiens professionnels (25 administratifs / 51 en production) <p>Le secrétaire demande si le retour écrit de l'entretien professionnel s'effectue toujours sous une dizaine de jours. La direction répond oui, et si on ne l'a pas, il faut le réclamer.</p>	
20. Point sur l'intéressement	<p>Madame Berthonnaud dit qu'à ce jour, le montant de l'intéressement 'provisoire' est à 1750 €, celui-ci est versé en septembre. Ce montant est obtenu et ventilé de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 300 € pour le taux de déchets - 500 € pour les PPM - 450 € pour la productivité - 150 € pour la sécurité - 350 € pour les HSE - 0 € pour l'On Time <p>Elle dit que les objectifs du groupe sont plus élevés que notre intéressement, précise que nos performances sont en dessous des objectifs attendus par le groupe. Madame Benoît dit que la reconnaissance aux salariés liée à l'intéressement, n'a rien à voir avec ce que le groupe attend des directions de site. Monsieur Maurice dit qu'un jour peut-être, se posera le problème « objectif industriel non atteint / pourquoi l'intéressement est distribué sans que l'objectif industriel soit atteint ». Le secrétaire dit « le nouveau combiné une fois en place sera en phase d'essais et demande si les déchets occasionnés seront comme pour le 1228, retirés pour le calcul de l'intéressement ». Monsieur Maurice répond qu'il répondra à la question quand le nouveau combiné aura démarré. Il pense que celui-ci devrait démarrer correctement, si le taux de déchets est important pendant la période de démarrage, il réfléchirait à la question.</p>	A suivre
21. Marche générale de l'entreprise	<p>Monsieur Maurice dit quand terme de volume, la tendance par rapport au budget nous amènera à faire de la sous-traitance, en découpe principalement ,dans le cluster. Il précise que cela nous permettra de dresser la liste des produits qui sont actuellement traité dans les autres sites du cluster pour les rapatrier pour des questions de valeur rajoutée. Les autres produits de moindre valeur rajoutée continueront d'être sous-traité. Monsieur Bail demande si le client Bridor reviendra à Carhaix. Monsieur Maurice répond que si tout va bien, ce client sera produit sur le site.</p>	A suivre

**PROCES VERBAL REUNION CSE
ORDINAIRE DU
16/05/2022**

20/05/2022

	<p>En novembre 2021 notre prix de vente était à 1143 € au mille m², en mai 2022 notre prix de vente est à 1369 au mille m², cela correspond aux hausses passées par le commercial.</p> <p>Sur les charges à la fabrication de notre processus : l'énergie, l'amidon, la colle, le biocide, la hausse des transports on subit en moyenne 22% de hausse. L'EBITA forcasté pour 2022/2023 est à 9,3 M€ contre 7,2 M€ en 2021/2022.</p>		
22. Résultats économiques à fin avril	<p><u>Sur le mois d'avril :</u></p> <p>Sur avril nous avions 8918 m² à produire, nous avons réalisé 10257 m² vendus L'objectif du CA (chiffre d'affaires) pour le mois d'avril était de 7579 k€, nous avons réalisé un chiffre d'affaires à 8300 K€. L'objectif de l'EBITA sur le mois d'avril était forcasté à 315 K€, nous avons réalisé un EBITA à 1171 K€. Le prix moyen au mille m² est de 682,98 € Le prix moyen à la tonne est de 1364,02 €</p> <p>Ce résultat s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 610 K€ dû par les hausses passées par le commercial (mars / avril) - 220 K€ correspondant aux avoirs de la PS dû aux pertes liées au changement de laize - Il y a eu moins de sous-traitance qui a augmenté nos marges et du déstockage qui a généré 341 K€ <p>Madame Benoît demande si la PS a repris les remises qu'elle faisait avant. Monsieur Maurice dit quand la PS fait sa balance, il rétrocède un avoir si elle a trop perçu et pour l'inverse, c'est le site qui paye les hausses. Madame Benoît demande à quoi correspondent les avoirs fiscaux qui viennent de la PS. Monsieur Maurice ne sait pas à quoi correspondent ces avoirs, il va se renseigner pour voir de quoi il s'agit.</p>	Direction	Non précisé

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 16/05/2022

20/05/2022

Mois	jours ouvrables	du mois volume fabriqué m ³	n du mois volume fabriqué m ³	CA productio n objectif KI	CA produit KI	EBITA réalisé KI	EBITA objectif KI	Prix Mogen (l/pds brut)	Mogen (l/surf brut)
mai	19	10777	10256	6288	6398	553	333	1027,01	517,55
juin	22	12300	11122	6833	6940	471	658	1044,31	519,82
juillet	21	12000	11113	6930	7276	926	612	1064,02	529,49
août	22	12140	10562	6721	7300	703	684	1108,65	556,65
septembre	22	10700	10670	7339	7698	604	818	1119,93	620,47
octobre	21	11060	9917	7442	7234	396	103	1148,75	570,45
novembre	20	9790	10439	7034	7377	444	343	1171,53	576,95
décembre	23	9492	10347	7743	7282	348	36	1177,12	579,87
janvier	21	10119	10365	7310	8016	407	285	1235,27	603,29
février	20	9613	9976	7049	6973	434	343	1224,39	606,08
mars	23	10666	11461	8531	8645	830	560	1257,87	618,23
avril	20	8918	10257	7579	8300	1171	315	1364,02	682,98

23. Diffusion du rapport de l'audit interne DSSP Bretagne aux élus et retour des points forts, piste de progrès et des points sensibles

Monsieur Maurice transmettra l'audit au secrétaire pour une diffusion aux élus afin de le parcourir et d'apporter des remarques ou des questions au prochain CSE ordinaire de juillet.
Monsieur Maurice fait lecture des éléments importants à savoir :

Service	Points forts en nombre de points par service	Points en progrès en nombre de points par service	Points sensibles en nombre de points par service
Qualité	10	11	13
Sécurité	7	8	1
Environnement	23	20	7

Monsieur Maurice nous fait part qu'il doit mettre à jour la politique QHSEE de l'entreprise (qualité, hygiène, sécurité, environnement, énergie)

CSE juillet

A suivre

PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 16/05/2022

20/05/2022

24. BDU (base de données) inclure les indicateurs environnementaux (décret 2022-678)	<p>Madame Berthonnaud dit qu'elle n'a pas mis à jour la BDU concernant le mois d'avril. Le secrétaire rappelle qu'il y a un accord qui stipule que cette clé USB (BDU) doit être remise le 2^e vendredi de chaque mois. Il demande que la BDU soit transmise au secrétaire dans les délais prévus quand bien même madame Berthonnaud est absente.</p> <p>Le secrétaire présente le Power point avec les remarques BDU du mois de mars à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dissocier remplacement et surcroît pour le travail temporaire, déjà demandé en janvier - le nombre de maladies professionnelles ne correspond pas à la réalité, déjà demandé en janvier - rajouter le salaire moyen 'cadres' de branche au 01.02.22 et salaire de base moyen DSSP Bretagne au 01.02.22, déjà demandé en janvier. <p>Madame Berthonnaud dit qu'elle répondra à ce point au secrétaire.</p> <p>Le secrétaire dit qu'il s'agit d'une égalité de traitement. Les autres catégories de salariés ont leurs salaires moyens de branche et DS SMITH Bretagne affiché. Il signale à la direction que si cette demande n'aboutit pas, il saisira l'inspection du travail incohérence pour les chiffres dans l'onglet 'condition de travail', pas clair avec la BDU de janvier.</p> <p>Madame Berthonnaud propose d'expliquer les incohérences pour le slide N°6.</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'onglet rémunération actionnaire & sous-traitance, il manque à la connaissance du secrétaire les sous-traitants qui travaillent pour la maintenance, déjà demandé en décembre 2021 et en janvier 2022 <p>Madame Berthonnaud demande de mettre à l'ordre du jour du mois de juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation BDU aux élus - pénibilité <p>Madame Benoît demande qui fait la déclaration des points pénibilité.</p> <p>Madame Berthonnaud répond que c'est le service RH fait la démarche.</p> <p>Le secrétaire revient sur la pénibilité des caristes dû aux vibrations et demande si des mesures vont être effectuées.</p> <p>Monsieur Maurice veut faire le point de ce sujet et après il verra ce qu'il y a lieu de faire.</p>	Service RH	Permanant
		Service RH	Non précisé
		Service RH	CSE juin
	A suivre		
	<p style="color: red;">FIN DE REUNION A 16H40</p> <p style="color: red;">PROCHAINE REUNION LE 20 juin 2022</p>		